
Procès-verbal
C.E.P.
du 6 juin 2017.

Présents :

GERARD Claudy
NEYMAN Michel
FOULON Frank
MUTSERS Luc
ABEELS Willi
GERARD Jean-Luc
HEYLIGEN Raymond
LONEUX Martine
JURCABA Yvan
ANKRI Jérémie
HANSEN Michaël
CHRISTIAENS Emile
MIGNON Fabrice

Président de province
Président Administratif de province
Président Sportif de province
Trésorier de province
Administrateur de province
Administrateur de province
Administrateur de province
Administratrice de province
Administrateur de province
Administrateur de province
Administrateur de province
Administrateur de province
Administrateur de province
Secrétaire

Absent : Néant

Excusé :

BEBERMANS Louis

Administrateur de province

ORDRE DU JOUR

- I. Approbation Procès-verbal.
- II. Sportif - Divers.
- III. F.B.F.P.
- IV. C.H.P.L.
- V. Trésorerie.
- VI. Championnats provinciaux.
- VII. Divers

I. Approbation Procès-verbal.

La séance est ouverte à 19h35, sous la présidence de Claudy GERARD, Président de province, qui remercie les administrateurs de leur présence.

Le Président invite les administrateurs à émettre leurs éventuelles remarques sur le P.V. C.E.P. du 8 mai 2017.

Aucune remarque n'est émise sur le P.V. qui est approuvé à l'unanimité.

II. Sportif – Divers.

Un courrier informatif relatant des incidents qui se sont déroulés le 27 mai 2017 lors de la journée finale du « Qualificatif du B13 – Bon Accueil Sérésien » a été transmis à la province ce 30 mai 2017.

(Copie a été également adressée à la F.B.F.P.)

Lecture de ce courrier est faite par le secrétaire provincial (**ANNEXE 1**)

Le Comité Exécutif de province déplore :

- que ce courrier ne soit que purement informatif
- que le club et/ou les intéressés n'aient pas déposés une plainte puisqu'en l'occurrence, des coups ayant été portés, ces faits auraient dû être portés à la connaissance de la Commission de discipline de la F.B.F.P.
- que ces faits auraient dû être adressés à la F.B.F.P. avec copie à la Province et non l'inverse
- que les licences n'aient pas été demandées le jour de la compétition même si celle-ci était réservée à des joueurs affiliés et non-suspendus

En conclusion, ces faits doivent être transmis officiellement par la province de telle manière à être traités par la Commission de discipline de la F.B.F.P. même si le P.A. informe qu'à l'heure actuelle aucune commission de discipline (C.D.) n'est en place à la Fédération.

Michael Hansen, Président Fédéral, informe que ce courrier est aussi parvenu à la F.B.F.P. est qu'il n'a pas encore été traité. Affaire à suivre...

Le secrétariat provincial accusera par courriel la réception de cette lettre d'information au club et transmettra également à la F.B.F.P.

III. F.B.F.P.

Le Président informe qu'il sera absent pour cause de vacances à la réunion du C.A. programmée le mardi 13/6/2017 à 17h00, au siège social de la FBFP et prévue à la demande des 2 vices – Présidents de la F.B.F.P..

L'ordre du jour de cette réunion reprendra :

- Fonctionnement général
- Motion de défiance à l'égard du président fédéral
- Démission de Jean-Pierre HEBETTE.

Le Président rappelle qu'il est convoqué en sa qualité de « Sage » et qu'à ce titre, aucun droit de vote ne lui est accordé. Il peut néanmoins émettre son avis. Il demande une personne pour le remplacer à cette séance du C.A.

Le P.A. indique qu'en sa qualité, il participera à cette réunion.

Le Président intervient pour lui indiquer qu'au vu du conflit existant avec le Président Fédéral et étant donné que cette réunion risque d'être « animée » (voir point 2 de l'ordre du jour), il ne serait pas opportun qu'il représente la province.

Le Président Fédéral, Michael HANSEN émet également son veto et indique qu'il ne désire pas que le P.A. représente la province à cette réunion.

Le Président de province souligne qu'il est fort attristé de cette situation et qu'il commence à en avoir « assez » !

Au vu du conflit existant, il paraît difficile de trouver pour l'instant un terrain d'entente entre les 2 protagonistes.

Le P.A. informe le Président : « il n'y a pas de soucis pour moi, je n'y vais pas ! ».

Le Président demande un volontaire pour le représenter. Jean-Luc GERARD propose sa candidature.

Celle-ci est acceptée par le C.E.P.

IV. C.H.P.L.

Compte-rendu réunion du 15 mai 2017.

Les 3 Présidents et le secrétaire se sont réunis ce 15 mai comme convenu en séance CEP du 8 mai 2017 pour la mise en place des modifications au règlement C.H.P.L. 2016-2017 pour la saison 2017-2018.

2 articles restent à discuter étant donné la difficulté pour la mise en place (entrée d'une réserve) lors du championnat ainsi qu'une retranscription claire au règlement. Il s'agit des art III 1.8 et art III 1.9 (**ANNEXE 2**)

Le débat entre les administrateurs est lancé et une formule de retranscription au règlement est trouvée par l'ensemble des administrateurs.

Il en ressort également que l'application de ces changements impliquera la ou les réserve(s) tout au long de la soirée du championnat et pourrait même devenir une stratégie de jeu pour les équipes.

Sur les 12 administrateurs présents, 2 sont contre ces modifications (art III 1.8 & 1.9).

Le changement est donc adopté.

Le P.A. indique qu'il modifiera ces 2 derniers articles avant transmission au secrétaire pour ventilation vers les clubs en vue de la réunion de la Commission C.H.P.L. de ce 12 juin 2017 à Huy.

Mise à jour Fichier Punis et Interdits provinciaux.

Le P.A. remettra à jour la liste (mise à plat) et transmettra au secrétaire pour publication sur site de province.

Traitement dérogation B06 – PC Embourg.

Lecture de la demande de dérogation est faite par le P.S.

Le P.S. indique qu'il ne se pose aucun problème quant à l'acception de cette demande mais encore une fois se demande s'il est normal que cette demande nous arrive via l'administrateur Raymond HEYLIGEN (secrétaire du B06) alors que la réunion de la Commission C.H.P.L. où les clubs auraient seulement dû être informés.

Il déplore qu'encore une fois les informations discutées ou décidées en C.E.P. soient trop vite divulguées aux clubs.

Préparation Séance d'information de la Commission C.H.P.L. du 12 juin 2017 à Huy.

Après la prise des présences par le secrétaire, les points suivants seront présentés aux clubs :

- Modifications au règlement 2016 – 2017. (explications)
- Dates des journées du mercredi et du vendredi
- Rappel ligne du temps (inscriptions des équipes et listes des 9 joueurs)
- Formulaire d'inscription en ligne des équipes du mercredi et du vendredi. (présentation)
- Formulaire d'inscription en ligne des 9 joueurs de base par équipe. (présentation)
- Questions / réponses.

Le P.S. invite tous les administrateurs à participer à cette séance (pas seulement les membres de la Commission). Raymond HEYLIGEN indique qu'il sera absent lors de cette séance (vacances).

V. Trésorerie.

Le trésorier distribue le fond de caisse du Sextet à Yvan JURCABA, Président de bureau le 18 juin 2017.

VI. Championnats provinciaux

CP Sextet du 18 juin 2017.

Après contact avec le secrétaire du B49, DEFIZE Patrick et au vu du manque de forces à la Province pour ce bureau, ce dernier a purement et simplement refusé la proposition de reculer ce championnat d'une semaine invoquant que plusieurs de ses bénévoles ne seraient pas disponibles à cette date, menaçant même de réclamer des dommages à la Province si ce championnat ne se déroulait pas à la date prévue. (Communication téléphonique avec secrétaire provincial).

Une solution avait donc été trouvée avec la participation au bureau de Yvan JURCABA et Martine LONEUX. Malheureusement indisponible, Martine LONEUX sera remplacée par Jeremy ANKRI et J-Luc GERARD (aide). Jeremy ANKRI sera formé par Willi ABEELS pour l'utilisation du programme (spécifique au Sextet) et sera aidé par Jean-Luc GERARD pour la préparation du tirage et impression des cartes de matchs le samedi précédant la compétition.

Le vendredi soir, le secrétaire enverra à ces 2 administrateurs le listing des inscriptions (Dames & Hommes) Il est à noter qu'en « Dames », si moins de 7 équipes (6 actuellement inscrites), la compétition se déroulera sur 5 tours au lieu de 6)

Le P.S. préparera comme habituellement et en fonction des inscriptions, la grille de répartition des prix pour ce championnat.

CP + 48/50 ans du 28 juin 2017.

Le secrétaire enverra aux responsables du bureau, Jean-Luc GERARD et Luc MUTSERS les listings des inscriptions (« Dames » & « Hommes ») le vendredi soir ainsi que le tirage des poules.

Le P.S. quant à lui préparera la grille de répartition des prix qui sera envoyée aux responsables du bureau.

Traitement des absences lors des C.P.'s.

Il est signalé qu'aucune réglementation n'existe concernant les absences non-justifiées à un championnat provincial. Aucune demande d'agrément n'a été faite cette année concernant l'application des peines et pénalités en province. Une nouvelle demande sera donc introduite par le P.A. (via secrétariat provincial)

Nous ne pouvons pas nous référer au catalogue des pénalités de la Commission de discipline réservé au Directeur de cette Commission. (cette Commission n'est plus en place actuellement)

En attendant la mise en place d'une Commission de discipline au sein de la F.B.F.P., ou d'une acceptation d'agrément, il faudra dorénavant, dans chaque règlement provincial, prévoir les pénalités en cas d'absences injustifiées.

ECPT → ROQUET Cédric

absent et pas de n° de licence connu étant donné que ce dernier n'est pas repris au listing F.B.F.P.
Il semblerait que ce dernier soit affilié actuellement au P.C. AMIGOS

CP DOUBLETES MIXTES → PIERRE Frédéric (1904) – SASSEUS Sylvie (1910)

Mail explicatif et d'excuses est parvenu au secrétariat provincial
2 certificats médicaux ont également été transmis.

CP VETERANS → FANJUL Arthur (5520) – DYJA Zbigniew (1791) – SCHIEPERS Albert (3387)

Mail + courrier attaché reçu de Monsieur SCHIEPERS Albert (**ANNEXE 3**)
→ MATAGNE Marcel (504) – MASSON Freddy (12288) – BOLLINNE Pascal (12293)
Monsieur MATAGNE Marcel s'est présenté le jour de la compétition.
Ses 2 équipiers ne se sont pas présentés et n'ont invoqués aucune excuse.

Courrier B10 – Requête en révision – ECBI 2017.

Aucune réponse du club B10 – PC La Rose Rouge en réaction au courrier informant de la décision du C.E.P.
Pas de changement parmi les qualifiés.

Compte-rendu CP mai 2017.

CP DOUBLETES MIXTES du 28 mai 2017 → Jérémie ANKRI et Emile CHRISTIAENS signalent que le fait d'avoir été désignés ensemble n'a posé aucun problème du point de vue sportif mais qu'à l'avenir, étant encore novices pour la gestion complète d'un bureau notamment au niveau administratif, il serait opportun de désigner un membre aguerri pour ainsi éviter ainsi quelques oublis/erreurs lors de ce championnat (signature lors de la réception des enveloppes des prix, etc.)

Le P.S. informe aussi que vu l'absence d'arbitre lors de ce championnat, il avait indiqué aux responsables du bureau qu'en aucun cas, ils ne devaient sortir sur les pistes pour régler les problèmes que ce soit d'ordre sportif ou autre n'étant pas mandaté pour cela.

Les joueurs en avaient été informés avant le début de la journée. Tout s'est semblé-t-il bien passé.

Martine LONEUX intervient alors pour informer le P.S. qu'il n'est pas correct de dire que rien ne s'était passé car des faits s'étaient déroulés dans l'après-midi. Elle indique qu'elle a même reçu au visage un glaçon !

Le P.S. lui répond qu'en effet une discussion a eu lieu mais entre la ½ finale et la finale avec notamment une personne qui n'est même pas affiliée mais qu'en aucun cas il n'avait été informé de ces faits.

Martine LONEUX signale sans préciser les personnes concernées, qu'elle a signalé ces faits.

Le P.S. constate qu'il est dommageable qu'en tant que P.S. et justement responsable du club lors de cette journée, de ne pas avoir été mis au courant et ce, d'autant plus dommageable et connaissant les rouages de ces organisations, qu'en tant qu'administratrice de province elle n'ait pas établi un rapport sportif.

CP VETERANS du 31 mai 2017 → Emile CHRISTIAENS en remplacement de Willi ABEELS et Jean-Luc GERARD indiquent que tout s'est très bien déroulé.

Martine LONEUX regrette que les finales de la catégorie A et B se soient déroulées aux extrêmes des pistes et ce d'autant plus que 2 équipes de son club étaient engagées dans ces finales. Il était donc difficile pour les supporters de regarder les 2 finales.

Le P.S. prend acte de cette remarque et informe qu'à l'avenir elle sera prise en compte pour autant que les finales se déroulent en même temps. En effet, en général, la catégorie B compte un tour d'avance voire deux par rapport à la catégorie A et nous ne pouvons faire attendre des joueurs (ses) de la catégorie B qui ne jouent que pour pratiquement rien.

Interpellation B34 – La Fanny Pepinster : (**ANNEXE 4**)

En réponse à ce courriel, le P.A. répondra au B34- LA Fanny Pepinster l'informant de la réglementation sur les tenues et la cigarette électronique ainsi que sur l'application de cette réglementation par le corps arbitral.

Ce courrier sera référencé par le secrétaire avant envoi.

Distribution matériels et documents bureaux juin 2017.

Le secrétaire distribue les matériels et documents aux responsables des bureaux pour les championnats suivants :

- Championnat Provincial Sextet du 18 juin 2017
- Championnat Provincial + de 48/50 ans du 28 juin 2017

VII. Divers.

Mail reçu de Monsieur Jean-Luc DORTU (**ANNEXE 5**) concernant une demande de transmission d'un listing d'informations personnelles des membres du B20 – PC La Visétoise.

Monsieur DORTU se dit vice-Président du club et qu'à ce titre il souhaiterait ces informations de telle manière à convoquer les joueurs pour une A.G. du club.

Vérification faite sur la signalétique du club, Monsieur DORTU n'y apparaît pas.

Dans ces conditions, le secrétariat provincial ne pouvait lui envoyer ce listing et l'en a informé par réponse de courriel (**ANNEXE 6**) lui indiquant de contacter la secrétaire, Brigitte VANDENBOSCH à qui le listing avait été envoyé.

Jean-Luc GERARD tient à signaler la bonne performance des jeunes liégeois lors du CB qui s'est déroulé ce jeudi 25 mai 2017 à Maaseik. En effet, lors de cette journée, 11 titres de champions (nes) de Belgique ont été glanés par les jeunes liégeois ainsi que deux titres de vice-champions(nes).

Sur ces 13 jeunes, 11 ont participé au stage des jeunes en province de Liège et prouve que ce dernier porte ses fruits.

Le Président Fédéral et administrateur de province, Michaël HANSEN indique, que dans les conditions actuelles, suite aux divergences avec le P.A., Michel NEYMAN, ayant toujours l'impression d'être entre le « marteau et l'enclume », va réfléchir quant à la probabilité de remise son mandat d'administrateur.

Le P.A., Michel NEYMAN quant à lui indique qu'il enverra sa démission car au vu de cette situation ne peut continuer son mandat et en expliquera les raisons au Président de province dans son courrier de démission.

Planification de la prochaine séance du C.E.P. : Lundi 31 juillet 2017 – 19h30 – Herstal

Plus rien n'est à l'ordre du jour et le Président lève la séance à 22h15 en remerciant tous les administrateurs présents.

ANNEXE 1.

Seraing, le 30 mai 2017

A l'attention du comité de province

Le club du Bon Accueil Sérésien porte à votre attention des faits qui se sont déroulés dans nos installations le samedi 27 mai 2017.

A la fin de la partie de demi-finale du tournoi par élimination qui se déroulait dans nos installations ce samedi 27 mai 2017 entre M. Berteaux Gregory associé à M. Roquet Cédric et M. Milquet Arnaud associé à M. Lagneaux Jonathan des mots ont été échangés entre les joueurs alors que pendant la rencontre nous n'avons pas remarqué de comportement antisportif de la part de tous les joueurs, suite à l'altercation M. Berteaux Gregory a giflé M. Lagneaux Jonathan qui a eut l'intelligence de ne pas répliquer. Après avoir essayé de calmer tout le monde nous avons demandé à l'équipe agressée si elle déposait une plainte, suite à leur refus il nous est apparu que vu le geste et le comportement belliqueux de M. Berteaux et M. Roquet dans la cafétéria il nous semblait opportun de vous relater ces faits qui ont entachés une belle journée de pétanque qui se déroulait magnifiquement bien.

Suite à ces incidents les joueurs qualifiés n'ont pas joué la finale et la journée s'est clôturée sur cette mauvaise note.

Copie sera adressée à la F.B.F.P.

Le comité du Bon Accueil Sérésien

TABLEAU PROPOSE DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT CHPL SAISON 2016 -2017 : AVIS CEP 06/06/2017

TEXTE EXISTANT POUR LA SAISON 2016 / 2017	TEXTE CHPL NOUVEAU POUR LA SAISON 2017 / 2018
<p><u>Article III.1.8 :</u></p> <p>Une à trois réserves facultatives devront être inscrites sur la feuille de match avant le début de la rencontre. Les cases vides éventuelles seront barrées et aucune surcharge ne sera par la suite permise ou admise.</p> <p>Au cours d'une même rencontre, l'entrée d'un joueur n'est admise qu'au départ d'une partie.</p> <p>Les joueurs sortants sont autorisés à rentrer exclusivement dans la triplette où ils ont été initialement inscrits.</p> <p>Il n'est admis qu'une réserve par triplette au cours d'une même rencontre.</p>	<p>Une à trois réserves facultatives pourront être inscrites sur la feuille de match avant le début de la rencontre. Les cases vides éventuelles seront barrées et aucune surcharge ne sera par la suite permise ou admise</p> <p>Au cours d'une même rencontre, l'entrée d'un joueur réserve est autorisée entre deux mênes et entre deux tours.</p> <p>L'entrée d'une réserve dans une équipe fige sa participation uniquement dans l'équipe dans laquelle elle est entrée.</p> <p>Il n'est admis qu'une réserve par triplette au cours d'une même rencontre.</p>
<p><u>Article III.1.9 :</u></p> <p>Les réserves pourront entrer au jeu au début du 2^{ème} ou du 3^{ème} tour.</p> <p>Le capitaine d'équipe sera responsable de ce changement de joueur et il devra le mentionner sur la feuille de match : en indiquant dans la case à gauche du nom de la réserve le n° d'équipe dans laquelle la réserve va entrer (Exemple : V1, L3, etc.)</p>	<p><u>Article III.1.9 :</u></p> <p>Les réserves pourront entrer au jeu en tout temps, dès la fin de la première mêne du premier tour.</p> <p>Le capitaine d'équipe sera responsable de ce changement de joueur qu'il devra noter sur la feuille de match : en indiquant dans la case à gauche du nom de la réserve le n° d'équipe dans laquelle la réserve entre (Exemple : V1, L3, etc.).</p> <p>Pour un changement dans une partie en cours, l'équipe adverse est informée du changement dès la fin d'une mêne, c'est-à-dire entre le moment où les deux équipes sont tombées d'accord sur le ou les points attribués (de 0 à 6) à la fin d'une mêne, et avant que le but ne soit relancé dans le cadre de la mêne suivante.</p> <p>Si le but est lancé, le changement ne pourra se faire qu'après la fin de la mêne engagée.</p>

ANNEXE 3.

SCHIEPERS, Albert
Allée des Templiers, 34
4600 VISE
licence 3387

Fédération Belge Francophone de Pétanque
A l'attention de Mr le Président FOULON Frank
Quai de Wallonie, 3
4000 LIEGE

Concerne : absence du tournoi CP Vétéran du 31 mai 2017

Monsieur le Président,

Je vous envoie cette lettre pour expliquer l'absence de notre tripléte pour le tournoi du 31 mai 2017.

Tout d'abord j'ai appris le 30 mai 2017 que notre coéquipier **FANJUL** Arthur venait de se blesser au dos et qu'il était bloqué . Il avait rendez-vous à la clinique le 1^{er} juin 2017.

Je me suis donc rendu à la Fanny Visétoise ce mardi 30 mai à 19 heures en vue de palier à l'indisponibilité de notre équipier.

Nos nombreuses demandes sont restés infructueuses.

Nous en avons parlé à notre secrétaire **VANDENBOSCH** Brigitte qui a téléphoné à un responsable de la Fédération de Pétanque.

Lors de cet entretien téléphonique, Brigitte nous a demandé si nous ne voulions pas jouer le lendemain mais à quatre boules, proposition que nous avons décliné.

A la fin de sa conversation téléphonique, Brigitte nous a dit qu'il était possible que nous devrions justifier notre absence par écrit.

Pour moi, il était clair j'allais recevoir une notification et que je devais par la suite me justifier.

Ce lundi 5 juin, j'ai surfé sur le site de la Fédération et j'ai cliqué sur l'onglet « Règlements & Statuts » et ensuite sur la ligne « Sanctions ». C'est ainsi que j'ai appris qu'un joueur qui ne s'est pas présenté à une compétition provinciale doit envoyer une lettre de justification dans les cinq jours, mais personne ne nous l'a signifié et il est impossible pour un simple joueur de connaître tous les règlements.

Il serait donc malheureux d'être puni pour un cas de force majeure, notre équipier se blessant l'après-midi du jour avant la compétition, aucun autre joueur n'est disponible ou ne veut pas jouer et personne ne nous explique que nous **devons impérativement nous présenter le jour de la compétition.**

Je préviens mon équipier **FANJUL** Arthur qu'il doit vous envoyer par courrier son certificat médical attestant de son empêchement

Monsieur le Président, je vous prie de bien vouloir nous excuser (moi et **DYJA** Zbigniew licence 1791) pour cette absence qui pour nous était normale.

Albert SCHIEPERS

ANNEXE 4.

De : <b34@fbfp.be>

Date : 5 juin 2017 à 20:35

Objet : Tenue conforme

À : Michael Hansen <michael.hansen@fbfp.be>, michel Neyman <michel.neyman@petanque-liege.be>, dominique withofs <dominique.withofs@petanque-liege.be>, Frank Foulon <frank.foulon@petanque-liege.be>

Cc : Charles Bonny <c.bonny@skynet.be>

Monsieur le Président et messieurs de la fédération bonsoir,

Je vous interpelle au sujet d' un incident survenu lors du dernier Championnat provincial vétérans triplettes hommes.

Notre membre Lazlo Selimes dit " Emile" a reçu de la part de Mr Masset arbitre une obligation de changer de tenue sous menace d' exclusion pour une raison de port de bermuda à la limite du genou...

Grâce à l' amabilité d' un membre de l' équipe organisatrice, Emile a eu la possibilité de changer d' équipement...

Néanmoins poursuivi par le même Mr Masset pour une utilisation de cigarette électronique une nouvelle menace s' ensuivit...

On serait déstabilisé à moins...

Serait-on dans un état policier ou on oblige un verbalisant à un minimum de PV?

Pour Fanny Pepinster B34

Albert Masson secrétaire

ANNEXE 5.

De : jean-luc dortu [mailto:jld661117@live.fr]

Envoyé : lundi 5 juin 2017 11:31

À : secretariat_liege@fbfp.be

Objet : Bonjour, serait il possible de m'envoyer le listing des joueurs de la fanny visetoise (b20). Merci d'avance et bonne journée à vous.

RE: Bonjour, serait il possible de m'envoyer le listing des joueurs de la fanny visetoise (b20). Merci d'avance et bonne journée à vous.

ANNEXE 6.

Mail du 07/06/2017

Monsieur Dortu,

Bien que nous ne mettions pas votre bonne foi en doute, vos coordonnées en tant que membre du comité du B20 n'apparaissent pas sur la signalétique du club en notre possession (en attache).

Vous comprendrez aisément que par soucis de sécurité, nous ne pouvons pas vous fournir les données à caractère personnel des membres du B20 – PC La Visétoise.

Conformément aux directives du C.E.P., je transmets ce listing à la secrétaire du club, Madame Brigitte VANDENBOSCH, à laquelle vous voudrez bien vous adresser pour recevoir ces informations.

Bien à vous,

Fabrice Mignon

Secrétaire

FBFP – Province de Liège